

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil mardi le 5 octobre 2021 à 19 h 30.

Présences : Mmes Annie Gentesse et Marthe Garneau
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 15

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier.

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

3. CONSEIL

- a) Rapport de la mairesse
- b) Programme de soutien à la pratique artistique

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Remise des bourses artistiques

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

- a) Procès-verbaux des 7 et 16 septembre 2021 – Adoption
 - a.1) Résol. 5641.07.21 – Programme de soutien à la pratique sportive; bourse

6. COMPTABILITÉ

- a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Septembre 2021
- b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement
- c) État des revenus et dépenses – Septembre 2021 et comparatif Août 2020-2021; dépôt

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

- a) Gestion du personnel
 - a.1) Coordonnateur des loisirs – Embauche
 - a.2) Journalier et préposé au déneigement – Embauche
 - a.3) Inspecteur en bâtiment – Embauche
 - a.4) Aréna – Opérateur surfaceuse et maintenance; embauche
 - a.5) Aréna – Opérateur surfaceuse et maintenance - Saisonnier; embauche; Landry et Boudreault
 - a.6) Greffier – Ajustement salaire
- b) Formation (s) – Autorisation

- b.1) Intervention sur véhicules électriques
- b.2) Éléments d'enquête pour les intervenants en sécurité incendie
- c) Monument commémoratif – Installation et aménagement
- d) Caïn Lamarre, avocats – Offre de service 2022
- e) Club optimiste – Prêt de terrains municipaux
- f) CPE – Au cœur des découvertes; stationnement; entente
- g) CPE – Au cœur des découvertes; vente terrain; lot 6 447 862
- h) Municipalité amie des aînés (MADA) – Plan d'action

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

- a) Règl. 437-24.1 – Agrandissement en marge avant; modification
 - a.1) Adoption
- b) Règl. 420-6 – Article 24.1.1; modification
 - b.1) Dépôt et présentation
 - b.2) Règl. 420-6 - Avis de motion
- c) Règl. 321-9 – PIIA – Territoire assujetti; modification
 - c.1) Adoption

9. URBANISME – DOSSIERS

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 21 septembre 2021; dépôt
- b) Rue Philippe – Plan de lotissement
- c) Rue Philippe – PPCMOI
 - c.1) Projet de résolution #2
- d) Lots 5 559 140, 5 327 110 et 6 295 892 - Aménagiste; honoraires supplémentaires
- e) (Retiré)
- f) Services consultatifs – BGA architecte; mandat
- g) Concours de fleurs – Prix des gagnants
- h) 635-655 rue Audet – Demande de compensation
- i) Lepage, L. – Demande de modification au règlement de zonage 437
- j) Permis de construction – Septembre 2021 et comparatif 2020-2021
- k) Rang 3 Simpson – Étude de circulation 2017; mise à jour

10. URBANISME – PIIA

- a) Audet, J. 595-615 rue Audet– Construction de jumelés
- b) Bouvette, P. 4165 rue Principale – Plancher de galerie

11. TRAVAUX PUBLICS

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (20/09/2021); dépôt
- b) Circulation rue St-Jean-Baptiste
- c) COGECO – Fibre optique; Autorisation

12. AQUEDUC / ÉGOUT

- a) PDAE phase I (rue St-Louis) – 750 St-Louis; entente de travaux
- b) PDAE phase I (rue St-Louis) – Contrôle environnemental; coût supplémentaire laboratoire EXP
- c) PDAE phase I (rue St-Louis) – Autorisation de paiement pour les décomptes progressifs
 - c.1) Décompte progressif #4 - La Sablière de Warwick Ltée

- d) PDE phase III (Route 122) – Étude géotechnique; avenant pour étude environnementale phase II
- e) CVE – Traitement des boues de fosses septiques de la MRC de Drummond; entente intermunicipale

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) Rapport des sorties – Septembre 2021
- b) Équipements – Achat; autorisation
- c) CAUCA – Centre d’urgence 911; dépenses COVID; autorisation
- d) MRC – Coordination régionale en sécurité civile

14. OFFICE D’HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

- a) Comité des loisirs et des sports
 - a.1) Procès-verbal – Dépôt
 - a.2) Aréna – Collège Saint-Bernard
 - a.3) Aréna – Remboursement ligues hockey
 - a.4) Aréna – Heures d’ouverture
 - a.5) Aréna – Patinage libre
 - a.6) Aréna – Déshumidificateur; remplacement du compresseur (reporté)
 - a.7) (retiré)
 - a.8) Jeux de pétanque supplémentaires
 - a.9) (Retiré)
 - a.10) Comité des loisirs – Membre; nomination
 - a.11) Surface de Dek hockey – Surbaisseurs; achat
 - a.12) Groupe de relation d’aide pour les maladies intestinales (GRAMI) - Tournoi de Curling 2021
- b) Art & culture
 - b.1) Bibliothèque (retiré)
 - b.2) Procès-verbal – Dépôt

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

- a) Certificat de disponibilité C-12/21

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CORRESPONDANCE

19. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

5722.10.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Dernière séance du conseil (2017-2021)
- Bulletin municipal
- Fin des travaux rue St-Louis

b) Programme de soutien à la pratique artistique

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5723.10.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'attribuer la somme de 600 \$ pour des bourses destinées à soutenir les jeunes résidents de la Municipalité qui se distinguent dans une pratique artistique;
- de remettre une bourse de 200 \$ à madame Laurie Habel-Magnan;
- de remettre une bourse de 200 \$ à madame Laurie Croteau;
- de remettre une bourse de 200 \$ à madame Violette Pétrin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

a) Remise des bourses artistiques

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 7 et 16 septembre 2021 – Adoption

5724.10.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux amendés des 7 et 16 septembre 2021, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1) Résol. 5641.07.21 – Programme de soutien à la pratique sportive; bourse

Considérant la résolution 5641.07.21 du 5 juillet 2021;

Considérant que monsieur Louis Jacques s'est démarqué sur la scène provinciale et non locale au hockey;

5725.10.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution 5641.07.21 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs et des sports (réf. p.-v. loisirs 08/06/2021);

Considérant le programme de soutien à la pratique sportive;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5641.07.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des loisirs et des sports;
- de remettre la bourse de Bronze de 300 \$ à monsieur Louis Jacques qui s'est démarqué sur la scène provinciale au hockey;
- de remettre une bourse d'Or de 600 \$ à monsieur Tristan Roy qui s'est démarqué sur la scène nationale au hockey;
- de remettre une bourse d'Or de 600 \$ à monsieur Élliot Goulet qui s'est démarqué sur la scène internationale au baseball;
- de remettre une bourse d'Or de 600 \$ à madame Gabrielle Plourde qui s'est démarquée sur la scène nationale au hockey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Septembre 2021

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5726.10.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de septembre 2021, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : septembre 2021	1 234 280,00 \$
Déboursés directs : septembre 2021	17 800,50 \$
Dépenses préautorisées : septembre 2021	16 882,32 \$
Rémunération globale : septembre 2021	149 840,79 \$
Remboursement des dépenses - KM : septembre 2021	0,00 \$
	<u>Total: 1 418 803.61 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution 5347.12.20 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5727.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches lavables de septembre 2021 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 390,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) État des revenus et dépenses – Septembre 2021 et comparatif Août 2020-2021; dépôt

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 est fait.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2021 est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Coordonnateur des loisirs – Embauche

Considérant l'énoncé de résolution municipale 5480.04.21 concernant l'embauche de monsieur Maxime Julien-Ouellet au poste de coordonnateur des loisirs;

Considérant que la période de probation de monsieur Julien-Ouellet est terminée;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

5728.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Maxime Julien-Ouellet à titre de coordonnateur des loisirs pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- de maintenir pour ce poste, les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon l'entente convenue entre les parties;
- d'appliquer pour ce poste, les avantages sociaux prescrits pour le personnel de bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Journalier et préposé au déneigement – Embauche

Considérant les recommandations du comité du personnel du 28 septembre 2021;

5729.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de désigner monsieur Michaël Charest au poste de journalier et préposé au déneigement à titre permanent à temps plein sur horaire variable;
- que l'embauche est effective à compter du 12 octobre 2021;
- d'appliquer pour ce poste une période minimale de probation de quatre cent quatre-vingts (480) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Inspecteur en bâtiment – Embauche

Considérant les recommandations du comité du personnel du 28 septembre 2021;

5730.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de désigner monsieur Marco Richard au poste permanent à horaire variable d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité;
- de désigner monsieur Richard comme officier responsable de l'application des règlements municipaux, notamment en lui octroyant les fonctions et pouvoirs de l'inspecteur en bâtiment et environnement au sens des règlements 433, 434, 435, 436 et 437, de l'inspecteur au sens du règlement 447 et en l'autorisant à émettre, pour et au nom de la Municipalité, tout avis, constats d'infractions, permis de construction ou de lotissement prévus aux règlements de la Municipalité;
- que l'embauche sera effective entre le 1^{er} et 15 novembre 2021;
- d'appliquer pour ce poste, une période minimale de probation de quatre cent quatre-vingts (480) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Aréna – Opérateur surfaceuse et maintenance; embauche

Considérant les recommandations du comité du personnel du 28 septembre 2021;

Considérant les démarches faites à l'externe pour pourvoir le poste;

Considérant le manque de personnel pour la saison;

Considérant la vérification des passeports vaccinaux à exécuter entre le 12 et 31 octobre 2021;

Considérant que le poste est temporaire à horaire variable avec aucun minimum d'heure;

5731.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de désigner monsieur Marc-Olivier Fréchette au poste temporaire à horaire variable sur appel d'opérateur de surfaceuse et de maintenance à l'aréna;
- que l'embauche sera effective à compter du 12 octobre 2021;
- d'appliquer pour ce poste une période minimale de probation de trois cent cinquante (350) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Aréna – Opérateur surfaceuse et maintenance - Saisonnier; embauche; Landry et Boudreault

Considérant les recommandations du comité du personnel du 28 septembre 2021;

5732.10.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de désigner monsieur William Landry et monsieur Raphaël Boudreault au poste saisonnier à temps partiel d'opérateur de surfaceuse et de maintenance à l'aréna;
- que l'embauche sera effective à compter du 5 septembre 2021;
- d'appliquer pour ce poste une période minimale de probation de trois cent cinquante (350) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;

- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) Greffier – Ajustement salaire

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5681.09.21 concernant l'embauche de Me Louis-Philippe Caron au poste de Greffier/directeur général adjoint;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

5733.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'ajuster pour ce poste les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon l'entente convenue entre les parties;
- que l'augmentation de la rémunération est effective à compter du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation (s) – Autorisation

b.1) Intervention sur véhicules électriques

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5734.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription d'environ 2 100 \$ (taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour 20 pompiers à la formation « Intervention sur véhicules hybrides et électriques », dispensée le 6 novembre 2021 à la caserne de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Éléments d'enquête pour les intervenants en sécurité incendie

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5735.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription de 2 042,53 \$ (taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour Martin Jolicoeur-Viau, préventionniste, à la formation « Éléments d'enquête pour les intervenants en sécurité incendie », dispensée du 1^{er} au 4 novembre 2021 à Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Monument commémoratif – Installation et aménagement

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5736.10.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de l'entreprise Foliflor pour l'installation et l'aménagement d'un monument commémoratif, et ce, selon l'offre de service datée du 24 septembre 2021 et pour un montant de 4 499,78 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Caïn Lamarre, avocats – Offre de service 2022

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5737.10.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser la mairesse, la direction générale ou le greffier à recourir aux services du cabinet Caïn Lamarre s.e.n.c.r.l. à même la banque d'heures et au besoin au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et ce, selon les termes de l'offre datée du 19 août 2021, pour un montant de 3 078,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Club optimiste – Prêt de terrains municipaux

Considérant la demande d'autorisation de madame Mélanie Boutet du Club optimiste de St-Cyrille concernant l'utilisation du coin de parc entre la rue Saint-Louis et la route 122 le 31 octobre 2021 pour y distribuer aux enfants des surprises d'Halloween;

5738.10.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser la demande de madame Mélanie Boutet du Club optimiste de St-Cyrille datée du 9 septembre 2021 concernant l'utilisation du coin de parc entre la rue Saint-Louis et la route 122 le 31 octobre 2021 pour distribuer des surprises d'Halloween aux enfants et d'y installer 2 tables, une tente en cas de pluie et une citrouille gonflable;
- que les requérants doivent déposer une preuve d'assurance responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ valide pour toute la durée de l'activité;
- que les équipements soient enlevés au plus tard le 1^{er} novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseiller

f) CPE – Au cœur des découvertes; stationnement; entente

Dépôt du projet d'entente de partage de coûts est fait;

5739.10.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner le projet d'entente de partage de coûts tel que déposé;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseiller

g) CPE – Au cœur des découvertes; vente terrain; lot 6 447 862

Considérant la promesse d'achat signée le 5 mars 2021 entre la Municipalité et le CPE – Au cœur des découvertes concernant l'achat par le CPE des lots 5 853 683, 5 853 684, 5 853 685, 5 853 686 et 5 853 687 pour un montant de 236 576,00 \$;

Considérant que ces lots ont fait l'objet d'un lotissement et sont regroupés dans le lot 6 447 862;

5740.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser la vente du lot 6 447 862 au CPE – Au cœur des découvertes pour un montant de 236 576,00 \$;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Municipalité amie des aînés (MADA) – Plan d'action

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 4575.06.19 concernant la participation de la Municipalité à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond;

Considérant les travaux du comité local concernant cette démarche MADA;

Considérant que le plan d'action local a inspiré la politique et le plan d'action régional MADA de la MRC de Drummond;

Considérant que, dès le début de la démarche, il a été convenu qu'une ressource soit fournie par la MRC de Drummond pour aider à l'application du plan d'action local;

5741.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter le plan d'action local MADA tel que déposé;
- de demander à la MRC de Drummond de fournir un chargé de projet pour aider la municipalité dans l'application du plan d'action local;
- de transmettre l'extrait de résolution à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) **Règl. 437-24.1 – Agrandissement en marge avant; modification**

a.1) **Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

Considérant que le projet de règlement 437-24, lequel a pour objet de modifier l'article 88 du règlement de zonage 437 afin de permettre les agrandissements des bâtiments résidentiels en marge avant pour favoriser un meilleur alignement du cadre bâti, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 27 septembre 2021 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant le résultat de la procédure d'approbation référendaire faite sur le dossier (réf. p.-v. demande référendaire 22 septembre 2021);

5742.10.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 437-24.1, lequel a pour objet de modifier l'article 88 du règlement de zonage 437 afin de permettre les agrandissements des bâtiments résidentiels en marge avant pour favoriser un meilleur alignement du cadre bâti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Règl. 420-6 – Article 24.1.1; modification**

b.1) **Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 420-6, lequel a pour objet de modifier l'article 24.1.1 du règlement 420 pour mettre à jour la référence à un autre règlement est faite.

Dépôt du projet de règlement 420-6 est fait et copie remise aux membres du conseil.

b.2) **Règl. 420-6 - Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement 420-6, lequel a pour objet de modifier l'article 24.1.1 du règlement 420 pour mettre à jour la référence à un autre règlement.

c) **Règl. 321-9 – PIIA – Territoire assujetti; modification**

c.1) **Adoption**

Considérant l'avis de motion donné le 16 septembre 2021;

Considérant le projet de règlement 321-9, lequel a pour objet de modifier le territoire assujetti au chapitre 9 du règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y inclure l'ensemble de la route 122 et de la rue Principale, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 16 septembre 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 1^{er} octobre 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenues du 27 septembre 2021 au 5 octobre 2021;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation publique tenue le 5 octobre 2021;

Considérant que le règlement n'a pas à faire l'objet d'une procédure d'approbation référendaire;

5743.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le projet de 321-9, lequel a pour objet de modifier le territoire assujéti au chapitre 9 du règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y inclure l'ensemble de la route 122 et de la rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 21 septembre 2021; dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date 21 septembre 2021 est fait.

b) Rue Philippe – Plan de lotissement

Dépôt du projet de lotissement préparé par Martin Paradis arpenteur-géomètre inc. en date du 29 septembre 2021 pour le projet domiciliaire à réaliser sur les lots 4 333 727, 4 334 923, 4 335 004 et 6 438 773 est fait.

5744.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'entériner le projet de lotissement applicable aux lots 4 333 727, 4 334 923, 4 335 004 et 6 438 773, et ce, tel que préparé par Martin Paradis arpenteur-géomètre inc. en date du 29 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Rue Philippe – PPCMOI

c.1) Projet de résolution #2

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5695.09.21 concernant le dossier de la rue Philippe à traiter dans le cadre du PPCMOI;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation publique tenue le 5 octobre 2021;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation écrite tenue du 22 septembre 2021 au 5 octobre 2021;

Considérant qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée par

monsieur Pierrick Lapointe dans le cadre du règlement numéro 470 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, pour un nouveau projet de développement résidentiel se situant sur les lots 4 335 004, 4 333 727, 4 334 954 et 6 438 773 et situé dans les zones R-12, R-14, R-25, R-32 et R-33;

Considérant que la demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation applicable, notamment, le règlement de zonage 437 ainsi que le règlement de lotissement 436;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement numéro 470 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ses amendements et recommandait au conseil d'accepter la demande;

Considérant que le conseil juge que le projet tel que présenté est acceptable en regard des différents critères d'évaluation. Le conseil juge également qu'un tel projet est bénéfique pour la communauté;

Considérant que les parties s'entendent pour signer une servitude perpétuelle afin de préserver les espaces verts à l'arrière de tous les lots à l'extrémité sud-ouest du projet;

Considérant la résolution 85.09.21 du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant les modifications apportées au plan de lotissement de M. Martin Paradis dans la dernière version en date du 29 septembre 2021;

5745.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que soit autorisé le projet de construction du nouveau développement résidentiel de la rue Philippe sur les lots 4 335 004, 4 333 727, 4 334 954 et 6 438 773 dans les zones R-12, R-14, R-25, R-32 et R-33 tel que présenté aux documents ci-après énumérés et annexés pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- la mise en place de ce projet est autorisée aux conditions suivantes :
 1. Le projet inclut la construction de vingt maisons en rangées, de dix-huit bâtiments de quatre (4) logements, seize bâtiments de neuf (9) logements et sept bâtiments de douze (12) logements, deux parcs, deux bassins de rétention, un carrefour giratoire;
 2. Les éléments dérogatoires au règlement de zonage 437 sont les suivants :

Terrains	Normes municipales	Éléments dérogatoires autorisés
R-1 à R-20	La marge minimale est de 7 mètres <i>Règlement 437</i>	La marge avant minimale du terrain R-1 soit réduite à 5,72 mètres
Q-1 à Q-18	La marge avant minimale est de 7 mètres <i>Règlement 437</i>	La marge avant minimale des terrains Q-1 à Q-18 soit réduit à 3 mètres
	La largeur minimum des terrains pour des habitations multifamiliales est de 28 mètres <i>Règlement 436</i>	La largeur minimum des terrains Q-1 à Q-17 sera réduite à 25,85 mètres

		La largeur minimum du terrain Q-18 sera réduite à 21,5 mètres
	La largeur minimum des allées de circulation est de 6,7 pour des allées à double sens de stationnement à 90 degrés – <i>Règlement 436</i>	La largeur minimum des allées de circulation des stationnements des immeubles Q-1 à Q-18 sera de 6,5 mètres
M-1 à M-24	La marge avant minimum est de 7 mètres <i>Règlement 437</i>	La marge avant minimale des terrains M-2, M-3, M-7 et M-18 soit réduite à 1,85 mètre La marge avant minimale des terrains M-1 à M-18 sera réduite à 4,80 mètres
	La largeur minimum des terrains pour des habitations multifamiliales est de 28 mètres <i>Règlement 436</i>	La largeur minimum du terrain M-23 sera de 11,5 mètres
	La largeur minimum des allées de circulation est de 6,7 m pour des allées à double sens de stationnement à 90 degrés <i>Règlement 436</i>	La largeur minimum des allées de circulation des stationnements des immeubles M-1 à M-24 sera de 6,5 mètres
	La largeur minimum des cases de stationnement en parallèle est de 3 mètres <i>Règlement 436</i>	La largeur des cases de stationnement en parallèle sera de 2,5 mètres pour les stationnements en parallèle
	La hauteur maximum des bâtiments principaux est de 9 mètres	La hauteur maximale des bâtiments sur les terrains M-1 à M-23 est de 12 mètres
Parcs	La largeur minimum des terrains à usage public est de 30 mètres – <i>Règlement 436</i>	Le parc à chiens aura une largeur sur rue de 20,67 mètres
		Le parc avec la piscine à jeux d'eau aura une largeur de 29,30 mètres
	La profondeur minimum des terrains à usage public est de 45 mètres – <i>Règlement 436</i>	Le parc avec la piscine aura une profondeur de 38,05 mètres
	La superficie minimum des terrains à usage public est de 1500 mètres carrés <i>Règlement 436</i>	Le parc à chiens aura une superficie sur rue de 998,7 mètres carrés
Le parc avec la piscine aura une superficie de 1114,8 mètres carrés		

3. Le projet sera réalisé sur les lots R1 à R20, Q1 à Q18, M1 à M23, les trois parcelles de terrains adjacents sur le 3^e rang de Simpson (les résidus du lot 4 335 004) ainsi que sur les terrains destinés aux deux parcs publics, aux deux bassins de rétention ainsi qu'aux voies de circulation incluant un pont tel qu'illustré sur le plan projet de lotissement et d'implantation fait par Martin Paradis de la firme Martin Paradis arpenteur-géomètre inc., daté du 29 septembre 2021;
4. Que les vingt maisons en rangées soient de deux étages, que les dix-huit bâtiments de quatre (4) logements soient de deux étages, que les seize bâtiments de neuf (9) logements soient de trois étages et que les sept bâtiments de douze (12) logements soient aussi de trois étages;
5. Les stationnements et leurs accès seront réalisés selon le plan projet de lotissement et d'implantation fait par Martin Paradis de la firme Martin Paradis arpenteur-géomètre inc., daté du 29 septembre 2021 et seront assujettis à de possibles modifications lors de l'évaluation du projet en vertu du règlement 321 concernant les PIIA;
6. Les plans de construction complets des bâtiments et de l'aménagement des terrains devront également être approuvés par le conseil municipal suite au déroulement des procédures liées au règlement 321 sur les PIIA;
7. Les sections montrées sur le plan projet de lotissement et d'implantation fait par la firme Martin Paradis arpenteur-géomètre inc., daté du 29 septembre 2021, identifiées comme « bande tampon boisée » à l'arrière des lots « R », « M » et derrière les parcs soient conservées en friches boisées en y conservant différentes hauteurs de végétaux offrant un bon couvert visuel permanent entre les terrains situés sur la rue Philippe et ceux situés sur les rues Bélanger, Martin et Nathalie;
8. Que la portion asphaltée de la rue soit d'une largeur de huit mètres et demi à l'exception des portions situées aux entrées du carrefour giratoire, des embranchements contournant les bordures centrales se trouvant devant les deux parcs ainsi qu'aux sections menant aux rues Touchette et Nathalie;
9. Que les bordures centrales soient végétalisées et qu'un aménagement massif soit implanté d'un côté de la rue près du parc où il y aura les jeux d'eau (ou la piscine) afin de ralentir la circulation automobile;
10. Qu'un seul trottoir d'une largeur de 1,50 mètre soit implanté du côté sud-est de la rue Philippe ainsi qu'une bande verte d'une largeur de 1,50 mètre incluant des arbres séparant le trottoir de la rue;
11. Qu'une bande de gazon de 1,60 mètre soit ajoutée à chaque extrémité à l'intérieur de l'emprise de rue;
12. Que la portion asphaltée de la rue soit entièrement surélevée dans l'emprise du parc le plus au nord de la rue afin de ralentir la circulation automobile;
13. Qu'une garantie financière d'une valeur égale à la valeur estimée indiquée dans l'évaluation des travaux produite par l'ingénieur désigné au dossier, et ce, tel qu'il sera précisé à l'article 14.2 de l'entente promoteur;

14. L'ensemble du projet doit être complété dans les meilleurs délais à la suite de l'émission des permis de construire.

- de soumettre le projet au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Lots 5 559 140, 5 327 110 et 6 295 892 - Aménagiste; honoraires supplémentaires

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

Considérant l'énoncé de la résolution 5589.06.21 mandatant monsieur Mario Bessette pour l'élaboration du plan d'aménagement d'ensemble;

Considérant les discussions menées avec les élus en atelier de travail;

5746.10.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter les honoraires supplémentaires de Mario Bessette, aménagiste urbain, pour l'exécution d'un mandat visant l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble pour un projet résidentiel de type multifamilial sur les lots 5 559 140, 5 327 110 et 6 295 892, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service modifiée datée du 17 septembre 2021, et pour un montant de 1 250 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) (Retiré)

f) Services consultatifs – BGA architecte; mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5747.10.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la firme BGA architectes pour des services consultatifs en lien avec l'application des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant, notamment, des bâtiments municipaux, de nouvelles constructions sur la rue Principale ou de tout autre projet identifié par le conseil, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 24 septembre 2021 et pour une facturation sur base horaire aux taux de :

- Architecte senior : 125 \$ l'heure (taxes en sus)
- Personnel technique : 75 \$ l'heure (taxes en sus)

- d'affecter à la dépense une somme de 5 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Concours de fleurs – Prix des gagnants

5748.10.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser une dépense de 600 \$ pour financer les prix à être remis aux gagnants du concours annuel de fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) 635-655 rue Audet – Demande de compensation

Considérant la demande d'asphaltage des entrées des bâtiments situés au 635-655 rue Audet;

5749.10.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de refuser la demande relative à l'asphaltage des entrées des bâtiments situés au 635-655 rue Audet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i) Lepage, L. – Demande de modification au règlement de zonage 437

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 21 septembre 2021;

Considérant la demande visant la modification au règlement de zonage 437 afin de permettre la construction de « Mégadôme » en zone industrielle;

Considérant que la municipalité est d'avis qu'il faut empêcher ce type de construction en zone industrielle afin de préserver l'apparence de la municipalité en bordure de l'autoroute 20;

5750.10.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de refuser la demande de modification au règlement 437 sur le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

j) Permis de construction – Septembre 2021 et comparatif 2020-2021

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de septembre 2021 et du comparatif avec l'année 2020 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil

k) Rang 3 Simpson – Étude de circulation 2017; mise à jour

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5751.10.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition de l'entreprise EXP pour une étude de circulation sur le rang 3 de Simpson, et ce, selon l'offre datée du 27 septembre 2021 pour un montant de 24 132,10 \$, taxes incluses;
- de modifier l'offre pour que l'étude sur la pointe du soir soit de 15 h 30 à 18 h 30;

- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

10. URBANISME – PIIA

a) Audet, J. 595-615 rue Audet– Construction de jumelés

Considérant que la demande vise la construction de jumelés au 595-615 rue Audet (lots 6 419 131 et 6 390 922);

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage 437;

Considérant que la demande est conforme au règlement 321 sur les PIIA;

5752.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter, telle que proposée, la demande visant la construction de jumelés au 595-615 rue Audet (lots 6 419 131 et 6 390 922).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Bouvette, P. 4165 rue Principale – Plancher de galerie

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 21 septembre 2021;

Considérant que la demande vise à remplacer le plancher de la galerie du 2^e étage du bâtiment situé au 4165 rue Principale;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage 437;

Considérant que la demande n'est pas conforme à l'article 3.2.3 1) iv) du règlement 321 sur les PIIA puisque le plancher proposé ne s'harmonise pas à l'ensemble architectural proposé;

5753.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de refuser la demande telle que présentée puisque le plancher proposé ne s'harmonise pas à l'ensemble architectural proposé;
- de suggérer au demandeur de présenter un plan où le plancher du 2^e étage s'harmoniserait avec celui de la galerie du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (20/09/2021); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics daté du 20/09/2021 est fait.

b) Circulation rue St-Jean-Baptiste

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 20/09/2021);

Considérant la demande reçue pour l'installation de deux dos-d'âne sur la rue St-Jean-Baptiste;

5754.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- d'installer une balise centrale avec l'inscription «Lentement» à chaque entrée de la rue St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) COGECO – Fibre optique; Autorisation

5755.10.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de permettre à la directrice générale, au directeur des travaux publics ou au greffier d'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, toutes les demandes d'autorisation présentées par COGECO en lien avec l'implantation de la fibre optique sur le territoire;
- de déposer une liste des autorisations accordées lors d'un prochain conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) PDAE phase I (rue St-Louis) – 750 St-Louis; entente de travaux

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 20/09/2021);

Dépôt est fait d'un projet d'entente à intervenir entre la Municipalité et monsieur Réjean Lagüe;

Considérant que M. Lagüe accepte que soit installé un poste de pompage pour les eaux usées sur son terrain;

Considérant que les parties à l'entente souhaitent que l'entente fasse l'objet d'un acte notarié qui devra être inscrit au registre foncier;

5756.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale, le directeur des travaux publics ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) PDAE phase I (rue St-Louis) – Contrôle environnemental; coût supplémentaire laboratoire EXP

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 20/09/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5757.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir la proposition de l'entreprise EXP pour les coûts supplémentaires associés au contrôle environnemental des travaux de la rue St-Louis, et ce, selon l'offre datée du 25 août 2021 pour un montant de 2 299,50 \$, taxes incluses;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) PDAE phase I (rue St-Louis) – Autorisation de paiement pour les décomptes progressifs

c.1) Décompte progressif #4 - La Sablière de Warwick Ltée

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5508.04.21 attribuant le contrat pour les travaux PDAE phase I de la rue St-Louis;

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Pluritec ingénieurs-conseils en date du 10 septembre 2021;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21;

5758.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement du montant de 1 004 127,04 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur La Sablière de Warwick Ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) PDE phase III (Route 122) – Étude géotechnique; avenant pour étude environnementale phase II

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 20/09/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5759.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de l'entreprise EXP pour une étude géotechnique et une caractérisation phase II, et ce, selon l'offre datée du 20 septembre 2021 pour un montant de 7 433,13 \$, taxes incluses;

- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) CVE – Traitement des boues de fosses septiques de la MRC de Drummond; entente intermunicipale

Considérant les informations données par la directrice générale concernant la possibilité de conclure des ententes avec les municipalités de la MRC de Drummond pour la disposition de boues de fosses septiques résidentielles provenant de leur territoire;

5760.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter le projet d'entente tel que déposé;
- de poursuivre les démarches avec les municipalités de la MRC de Drummond en vue de conclure des ententes intermunicipales;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Septembre 2021

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de septembre 2021 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Équipements – Achat; autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5761.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser l'achat des équipements suivants :

- deux (2) manteaux et pantalons de type «bunker» pour un montant de 6 010,89 \$ (taxes incluses);
- un couteau Holmatro de désincarcération pour un montant de 20 695 \$ (taxes incluses);
- cinq (5) boyaux incendies (2 ½) et deux (2) boyaux incendies (1 ¾) pour un montant de 1 755 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) CAUCA – Centre d’urgence 911; dépenses COVID; autorisation

Considérant l’aide financière reçue du ministère des Affaires municipales pour atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité;

Considérant la facturation des frais COVID du Centre d’expertise multiservice CAUCA pour un montant de 1 692,55 \$ (taxes incluses);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5762.10.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de payer la facture des frais COVID du Centre d’expertise multiservice et de financer la dépense à même le surplus du fonds général d’administration pour un montant de 1 692,55 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) MRC – Coordination régionale en sécurité civile

5763.10.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d’abroger la résolution 5537.05.21 concernant la coordination régionale en sécurité civile par la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. OFFICE D’HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des loisirs et des sports

a.1) Procès-verbal – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des Loisirs et des sports en date du 14 septembre 2021 est fait.

a.2) Aréna – Collège Saint-Bernard

Considérant les recommandations du comité des Loisirs et des sports du 14 septembre 2021;

Considérant que le Collège Saint-Bernard a diminué sa location d’heures de glace à quatre (4) heures par semaine pour la saison 2021-2022;

5764.10.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d’offrir les plages horaires de jour au collège Saint-Bernard en ajustant la tarification au tarif de base pour la location de l’aréna de jour;
- de refuser l’accès de fin de semaine au Collège Saint-Bernard pour les « showcases ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Aréna – Remboursement ligues hockey

Considérant les recommandations du comité des Loisirs et des sports du 14 septembre 2021;

5765.10.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de rembourser les ligues qui ont vu leur temps de glace diminué ou annulé en raison de la réduction des heures disponibles pour la location de la patinoire;
- de rembourser à la ligue E. Genest un montant de 2 700,14 \$ (taxes incluses);
- de poursuivre les démarches avec la ligue St-Lucien afin de déterminer s'il y a lieu d'accorder un crédit ou un remboursement d'une valeur de 5 392,22 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Aréna – Heures d'ouverture

Considérant les recommandations du comité des Loisirs et des sports du 14 septembre 2021;

5766.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de fermer l'aréna le vendredi à partir de 18 h et le samedi à partir de 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Aréna – Patinage libre

Considérant les recommandations du comité des Loisirs et des sports du 14 septembre 2021;

5767.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de ne pas offrir de patinage libre le dimanche pour la saison 2021-2022 à l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) Aréna – Déshumidificateur; remplacement du compresseur (reporté)

a.7) (retiré)

a.8) Jeux de pétanque supplémentaires

Considérant les recommandations du comité des Loisirs et des sports du 14 septembre 2021;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5768.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser l'achat de matériaux, de bancs et les coûts de la main-d'œuvre nécessaire pour la confection de deux terrains de pétanques supplémentaires dans le parc Gilles Lavigne pour un montant estimé à 9 800 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.9) (Retiré)

a.10) Comité des loisirs – Membre; nomination

5769.10.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de désigner monsieur Samuel Paré comme représentant des citoyens sur le comité des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers.

a.11) Surface de Dek hockey – Surbaisseurs; achat

5770.10.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'entériner la décision de la directrice générale et de retenir la proposition de l'entreprise Agora Sport pour l'achat et l'installation de deux surbaisseurs pour une surface de Dek hockey, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 21 septembre 2021 et pour un montant de 1 115,26 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.12) Groupe de relation d'aide pour les maladies intestinales (GRAMI) -Tournoi de Curling 2021

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/21 émis;

5771.10.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser au groupe de relation d'aide pour les maladies intestinales (GRAMI) la somme de 120 \$ à titre de contribution municipale pour le parrainage d'une équipe de curling et les frais d'inscription pour quatre (4) employés municipaux dans le cadre de l'édition 2021 du tournoi de curling fait par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Art & culture

b.1) Bibliothèque

(retiré)

b.2) Procès-verbal – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité de bibliothèque en date du 27 septembre 2021 est fait.

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

a) Certificat de disponibilité C-12/21

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 5 octobre 2021

Lucie Roberge
Directrice générale

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Citoyens posent des questions :

- Méga dôme
- Abris temporaires

18. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 22 h 20.

Signé :

Hélène Laroche
Mairesse

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière